

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-74

Objet : Approbation de la stratégie de bifurcation écologique et du plan climat de Trappes, validation des plans d'actions attenants, candidature au label territoire engagé pour la transition écologique (TETE) et autorisation du Maire à solliciter les subventions

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet, à 18h05 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Cristina MORAI, Said DSOULI, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Frederic REBOUL représenté par Cristina MORAI
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-74

Objet : Approbation de la stratégie de bifurcation écologique et du plan climat de Trappes, validation des plans d'actions attenants, candidature au label territoire engagé pour la transition écologique (TETE) et autorisation du Maire à solliciter les subventions

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil municipal ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » ;

Considérant la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et les obligations de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant la nécessité de traduire localement les engagements climatiques nationaux et internationaux ;

Considérant les études réalisées à Trappes concernant les priorités ;

Considérant l'urgence climatique et écologique reconnue par le consensus scientifique international, les instances nationales et de nombreuses collectivités ;

Considérant l'engagement de la ville de Trappes à inscrire son action publique dans une trajectoire de bifurcation écologique ambitieuse, solidaire et soutenable ;

Considérant l'existence d'un plan de bifurcation écologique structuré détaillant les leviers d'action pour réduire l'empreinte carbone de la Ville ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de candidater à la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE) afin de valoriser ses engagements et bénéficier d'un accompagnement ;

Considérant la nécessité de mobiliser l'ensemble des moyens humains, financiers et techniques à disposition de la Collectivité pour la mise en œuvre effective de la transition ;

Considérant la nécessité d'intégrer la trajectoire écologique de la Ville dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, notamment le PLUIH et le PADD ;

Considérant l'avis de la Commission municipale Finances, Développement Économique, Urbanisme, Travaux du 26 juin 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré ;

Article 1 : Reconnaît officiellement l'urgence écologique et climatique et la nécessité d'agir à tous les niveaux pour limiter les effets du dérèglement climatique.

Article 2 : Approuve le plan de bifurcation écologique de la ville de Trappes, ainsi que ses déclinaisons sectorielles.

Article 3 : S'engage à respecter une trajectoire climatique compatible avec les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone et à réduire de 33 % d'ici 2030, et par rapport à 2022, ses émissions sur son périmètre « patrimoine et compétences » et à mettre tout en œuvre, au côté des autres acteurs publics, pour diminuer de 23 % le bilan carbone global du territoire d'ici 2030 et par rapport à 2019.

Article 4 : Approuve la candidature de la ville de Trappes au dispositif de la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE).

Article 5 : Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la mise en œuvre du plan de bifurcation écologique et de ses déclinaisons sectorielles, auprès des partenaires compétents.

Article 6 : Soumet une contribution à la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUIH) et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Article 7 : Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces, actes, documents et conventions nécessaires à la mise en œuvre des décisions ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

-9 JUIL. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh